

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Le onze mars deux mille dix-neuf à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- NOURRISSON I. (adjoints) Mmes REBILLARD V. – MAURY A.- DE LA VILLEON L. – LESAGE C. – Ms REMONTE F.- MOUCHOUX-REBILLARD M.-

Absents excusés : GORIAUX C.- BICHOT C. –
Monsieur Jean-Marc BUAN est arrivé en séance à 21h00

Absents : RIALLAND N. – GOUDE-VENIEN L.

Procurations :

Mme GORIAUX Christine a donné procuration à M Pascal PINAULT
M BUAN Jean-Marc a donné procuration à Mme Carine LESAGE

Date de la convocation : 06/03/2019

Délib. 2019-03-01

Approbation du C.R. du 21 janvier et du 21 février 2019

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 21 janvier et du 21 février 2019, à se prononcer sur la rédaction des comptes-rendus des délibérations des réunions.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction des séances du 21 janvier et 21 février 2019.

Délib.2019-03-02

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Carine LESAGE, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Désigne Carine LESAGE secrétaire de séance.

Délib. 2019-03-03

SKATE PARK

Monsieur Frédéric GLOAGUEN adjoint présente le projet de skate park.

Aidé d'un habitant M Laurent DUGUE, des entreprises ont été contactées sur ce projet afin d'établir un devis. Un groupe d'enfants et adolescents ont été consultés afin de connaître leurs choix sur cet équipement.

Les entreprises suivantes ont proposé une solution comprenant 4 modules de skate park

- KASO pour un coût de 18 880 € HT
- THE EDGE 22 083 € HT
- - CAMA SPORT 22 300 € HT
- 3 AIR FACTORY 14 140 € HT

Après étude des différentes propositions, Frédéric Gloaguen, M Dugué et les jeunes consultés souhaitent retenir la société THE EDGE du fait d'une part de la proximité de l'entreprise (St Jacques de la Lande), des matériaux proposés et de la notoriété de cette entreprise spécialisée.

Après délibération, le conseil Municipal est appelé à voter

Nombre de votants : 11 + 2 procurations

Pour le projet de skate park : 10 voix

Abstentions : 3 voix

Le projet est validé pour l'entreprise THE EDGE pour un montant de 22 083.33 €

Donne pouvoir au maire pour lancer ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire

Un règlement pour l'utilisation de l'ensemble des structures va être établi afin que son occupation soit possible pour l'ensemble des jeunes de la commune.

Un inauguration va être programmée dès que le skate park sera posé.

Délib 2019-03-04

Compte-administratif 2018

Monsieur Patrick PICHOUX adjoint, présente le compte-administratif 2018 aux membres du Conseil Municipal, dressé par Monsieur Pascal PINAULT Maire.

En section de fonctionnement :

Dépenses réalisées 877 549.27 €

Recettes perçues 934 475.67 €

Résultat excédent de fonctionnement **56 926.40 €**

En section d'investissement

Dépenses réalisées 181 459.39 €

Déficit 2017 reporté 6 613.05 €

Recettes perçues 335 156.07 €

Résultat excédent d'investissement **143 083.63 €**

Repris en section investissement compte 002 -BP 2019

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve le compte administratif 2018 dressé par M Le Maire de la Chapelle Chaussée

Décide d'affecter 36 926.40 € sur 56 926.40 € en section d'investissement au compte 1068.

Constata l'excédent d'investissement de 143 083.63 repris au compte 002 du budget primitif 2019.

Délib. 2019-03-05

Compte de gestion 2018 du Trésorier Municipal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Arrivée de Monsieur Jean-Marc BUAN.

Délib. 2019-03-06
Vote des subventions 2019

Monsieur Jean-Marc BUAN membre du bureau du Comité des fêtes et Frédérik GLOAGUEN membre de La Chapelle Bien Chaussée s'abstiennent de voter pour ces décisions.

Patrick PICHOUX présente les propositions d'attribution des subventions pour l'année 2019 soit

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>MONTANT ATTRIBUE €</u>
COMITE DES FETES	630
CLUB DE VOLLEY BALL	630
CATM	180
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	225
LE PERE LEON	630
LA CHAPELLE BIEN CHAUSSEE	450
LA CHAPELLE STARS	100
ACCA	400
A.P.E. ECOLE PUBLIQUE	630
A.P.E.L. ECOLE PRIVEE	250
CLUB DE FOOT BALL	630
LES ORGANISTES DE TINTENIAC	80
COMICE AGRICOLE CANTON DE MONTAUBAN 0.80€/hbt	1032.80
ASSOCIATION DECLIC	3 324
C.C.A.S.	5 000

Le Conseil Municipal

Approuve les subventions accordées aux associations pour l'année 2019

SUBVENTION AFEL 2019

La demande de subvention de l'AFEL vient d'être adressée. Elle porte cette année sur la somme de 72 777 € au titre du contrat de territoire + espace jeux : 1300 €. Cette année présente une prévision de 2 600 € pour une participation à la mise en place d'un séjour d'été en direction des jeunes.

La participation concernant les rythmes scolaires n'a plus lieu d'être en 2019.

Cette demande sera revue en commission avant la prochaine réunion de conseil

Délib.2019-03-07

Convention mise en réserve Rennes Métropole biens propriété sise 16 et 18 rue de Montmuran et jardins référencés 619 et 1011

Monsieur le Maire présente la convention de mise en réserve, du service foncier de Rennes Métropole qui a acquis pour la commune dans le cadre de la ZAC du chemin neuf, la propriété sise 16 et 18 rue de Montmuran ainsi que les parcelles jardin référencées 619 et 1011 pour la somme totale de 42 396 € + frais d'acte.

Ces propriétés font l'objet d'une convention de mise en réserve par Rennes Métropole pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} jour de la signature de l'acte authentique cette durée sera réduite et les biens en portage devront faire l'objet d'un rachat dans les situations suivantes :

A l'issue d'un délai de 3 ans suivant l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en régie ou concédée

Dans l'année de l'affectation définitive du bien en portage à un équipement public et préalablement aux démarrages des travaux,

Projet abandonné ou exclu de l'opération : revente du bien à la commune dans l'année.

Les modalités de gestion des biens , assurance, réalisation de travaux et surveillance des biens sont fixées selon la convention présentée.

Après délibération

Le Conseil Municipal

Approuve la convention de mise en réserve présentée

Donne pouvoir à M le Maire pour signer ladite convention auprès des services de Rennes métropole.

Délib. 2019-03-08

Changement délégué SIPE

Mme DE LA VILLEON présente sa démission de déléguée titulaire du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance. Il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire au sein du S.I.P.E.

Monsieur Pascal PINAULT présente sa candidature au poste de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance.

Le Conseil Municipal après délibération et vote :

Désigne à l'unanimité des membres présents, Monsieur Pascal PINAULT délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance.

Dit que cette décision sera notifiée au SIPE.

Il est rappelé à cette occasion que le SIPE Multi-accueil a été créé en 2013/2014, un syndicat avait été mis en place lors de son ouverture pour sa gestion. Les cinq communes ont adhéré à cette structure.

Rennes Métropole avait mis en place un reversement de la CLECT afin de permettre son financement. Chaque année la participation CLECT versée aux communes finançait le SIPE. Le Conseil Général baissant ses aides au syndicat, les communes avaient du abonder leur participation pour équilibrer le budget du SIPE. Il apparaît depuis 5 ans que l'occupation du multi-accueil était apportée surtout par les familles de la commune de Romillé, plus faiblement par Langan, Miniac sous Bécherel. Les communes de la Chapelle Chaussée et Bécherel ne profitaient pas ou très peu du multi-accueil : 0 pour Bécherel – 2 enfants pour la Chapelle Chaussée.

Une demande a été faite à la Présidente du SIPE pour renégocier la participation communale. Son conseil municipal a refusé cette demande aussi le Préfet a été saisi d'une demande de négociation sur le sujet, voir la dissolution du SIPE. Un rendez-vous va être fixé.

Délib. 2019-03-09

Rectification délibération charges de fonctionnement des écoles 2019

La commune de St Gondran a demandé la rectification de la participation aux charges de fonctionnement des écoles. Une famille désignée dans la demande de participation ayant

quitté la commune, il est nécessaire de rectifier la participation pour la commune de Saint Gondran comme suit :

Participations 2019 : maternelles : 1 621.48 € - primaires : 372.12 €

6 élèves en classe maternelle soit 9 728.88 €

6 élèves en classe primaire soit 2 232.72 €

Total 11 961.60 €

Cette délibération rectifie la délibération N° 2019-02-03 prise le 21 février 2019 pour la commune de Saint-Gondran.

-Questions diverses

Plui

Une enquête publique va débuter à compter du 16 avril prochain. Dossier consultable à la mairie de Langan

Elections européennes le dimanche 26 mai

Planning des permanences à établir pour le bureau des élections.

Voirie structurante PPI VOIRIE

A partir de 2020 Rennes Métropole a programmé 1 800 000 € de travaux sur la commune de la Chapelle Chaussée afin de réaliser l'aménagement de bourg

Déploiement de la fibre

Son déploiement sur la commune est prévu pour fin 2020 par Orange. La commune sera alors raccordable à la fibre.

Fonds de concours

La commune a déposé un dossier pour le projet de médiathèque auprès de Rennes Métropole. Le fonds de concours programmé sur l'ensemble des communes de Rennes Métropole a été chiffré à 5 millions d'euros, 16 millions ont été demandés par les communes. La commission chargée du dossier devra statuer sur le montant attribué aux communes.

Médiathèque

Mme DE LA VILLEON fait part de l'étude mobilier en cours avec l'aide de Nicolas Léger. Elle a contacté IKEA professionnel pour établir un devis de mobilier « comme à la maison ». La société Ouest-Bureau a été rencontrée pour le devis rayonnage, elle doit revoir la proposition. Des devis d'informatique sont également en cours de réalisation afin d'établir le dossier de demande de subventions auprès de la DRAC.

Le Réseau des bibliothèques avec Miniac sous Bécherel et Bécherel est en cours de construction. Un logiciel va être mis en réseau afin de leurs permettre de partager leur fonds de livres.

Travaux assainissement

Les travaux vont commencer le 29 avril prochain. Une déviation sera mise en place sur certains secteurs du bourg en juillet et août 2019. Une interrogation est portée sur le dédommagement des commerces à l'occasion de la déviation pour perte d'exploitation ? Rennes Métropole n'a pas de possibilité d'indemnisation.

Réunion du CCAS : Elle aura lieu le 26 mars prochain

Commission des Finances : le 18 mars 2019

Commission ZAC le 25 mars 19h30

Commission Echo le 4 avril 15h30.